

DIRECTION CENTRALE DES LOGEMENTS
ET BATIMENTS ADMINISTRATIFS

SERVICE DU PATRIMOINE IMMOBILIER
ET DE L'EQUIPEMENT

LR
00008

Décision N° 00008 /PM/SG-CAB/DCLBA/SPIE
portant affectation de siège à la Commission Climat du Bassin du Congo

Le Secrétaire Général de la Primature

Vu la constitution ;

Vu la loi n° 09-2004 du 26 mars 2004 portant code du domaine de l'Etat ;

Vu la loi n° 10-2004 du 26 mars 2004 fixant les principes généraux applicables aux régimes domanial et foncier ;

Vu le décret n° 85/779 du 04 juin 1985 portant attributions et réorganisation de la direction centrale des logements et bâtiments administratifs ;

Vu le décret n° 2005-515 du 26 octobre 2005 fixant les modalités d'occupation du domaine public ;

Vu le décret n° 2005-552 du 07 novembre 2005 fixant les modalités d'attribution des biens immobiliers du domaine privé de l'Etat ;

Vu le décret n° 2021-419 du 24 août 2021 portant nomination du Secrétaire Général de la Primature ;

Vu l'accord de siège signé entre la République du Congo et la Commission Climat Bassin du Congo le 05 juillet 2024.

DECIDE

Article premier : La propriété de l'Etat d'une superficie de **2390,00 m²** abritant l'immeuble d'habitation dénommé « Immeuble 10 étages » sise au croisement de l'avenue Maréchal Lyautey et l'avenue Allée du chaillu, quartier palais de justice, est déclassée du parc des logements administratifs et est affectée à la **Commission Climat du Bassin du Congo** en sigle **C.C.B.C.**, à l'effet de servir de siège.

Article 2 : La propriété affectée reste le bien de l'Etat Congolais dans le cas du transfert du siège de ladite Commission dans un autre pays membre.

Article 3 : La présente décision, qui abroge toutes les dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de la date de signature et reste en vigueur tant que le siège de la Commission est établi à Brazzaville en République du Congo. /-*hr*

Fait à Brazzaville, le 24 juillet 2025,
Le Secrétaire Général,



AMPLIATIONS

- PM/SG.....1
- MEDDBC.....1
- CCBC.....1
- DCLBA/SPIE.....1
- Archives.....2/6

Ville de Brazzaville

République du Congo

*Unité*Travail*Progrès

PROPRIETE ABITANT
IMMEUBLE 10 ETAGES

Propriété de l'Etat Congolais
Direction Centrale des Logements et Bâtiments Administratifs (DCLBA)

Date d'émission : Juillet 2024

Située: croisement avenue **ARIMA LUREY** et Allée du Chailly

Validé par : le **CHAM de Seine-et-Marne** et **des Travaux et Aménagement**.

Levé et Dressé par : Section Étude et Contrôle

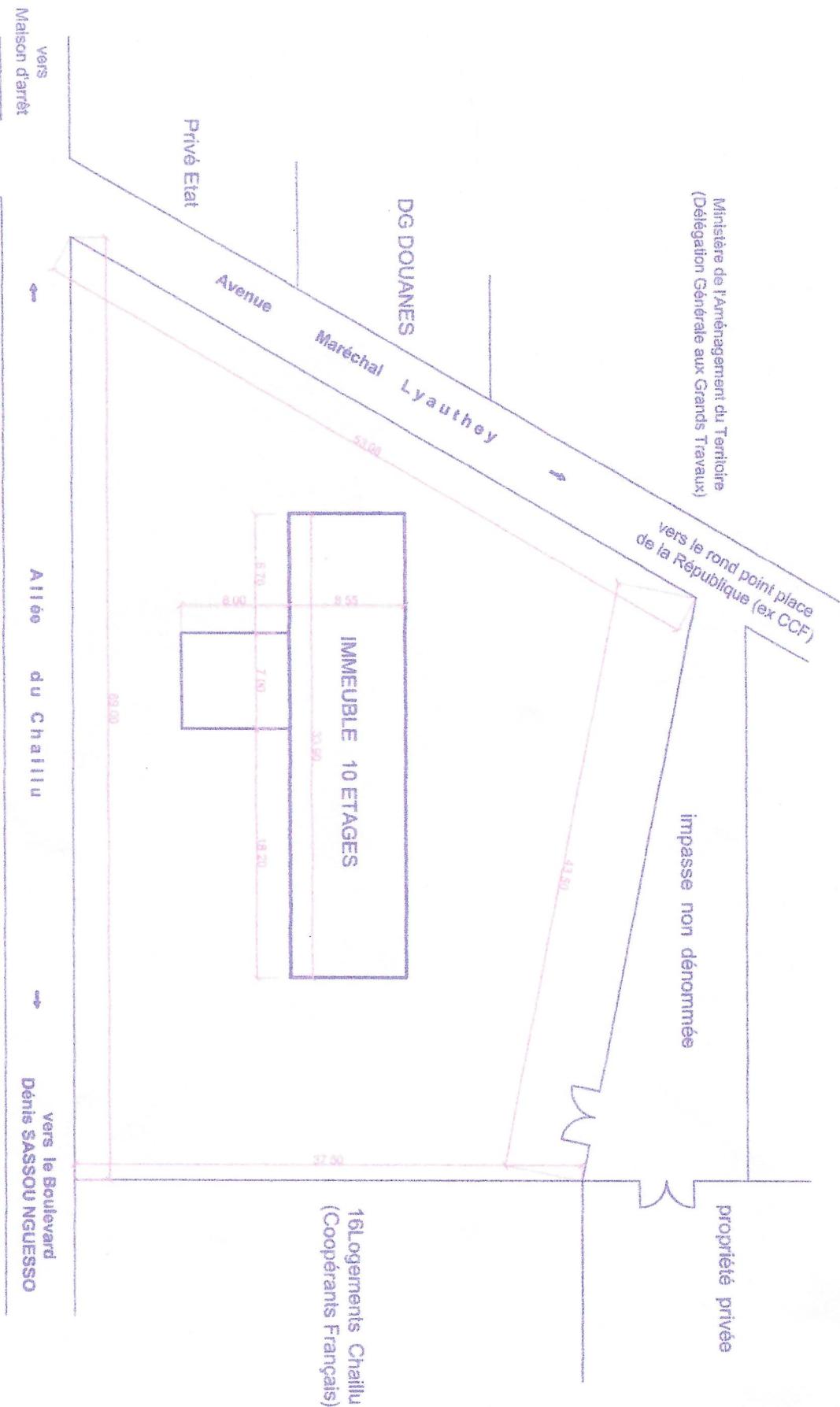
<h1>PROPRIÉTÉ ABRITANT</h1> <h2>IMMEUBLE 10 ETAGES</h2>	
<p>Propriété de l'Etat Congolais</p> <p>Direction Centrale des Logements et Bâtiments Administratifs (DCLBA)</p>	<p>Date d'émission : Juillet 2024</p> <p>Située: croisement avenue PRIMATURE et Allée du Chailly quartier Palais DES GOUVERNEMENTS - Brazzaville</p> <p>Validé par : la section de Services aux Travaux et Aménagement.</p> <p>Levé et Dressé par : Section Etude et Contrôle</p> <p>Approuvé par le Directeur Général du Service Central,</p>
 	

Ministère de l'Aménagement du Territoire
(Délegation Générale aux Grands Travaux)

propriété privée

impasse non dénommée

vers le rond point place
de la République (ex CCF)



Plan masse

Propriété de l'Etat Congolais	Reproduction par la Section Etude et Contrôle	Validé par : le chef du Service des travaux et de l'aménagement
Direction Centrale des Logements et Bâtiments Administratifs (DCLBA)	Immeuble 10 étages	Validé par : le Directeur Général
	Quartier Palais de Justice	Validé par : le Directeur Général

Date d'émission: Juillet 2024

Ministère de l'Aménagement du Territoire
(Délégation Générale aux Grands Travaux)

vers le rond point place
de la République (ex CCF)

impasse non dénommée

propriété privée

DG DOUANES

Avenue
Marechal
Lyauthey

Propriété abritant l' Immeuble 10 étages
superficie: 2390,00m²

16 Logements Chailiu
(Coopérants Français)

37.50

Privé Etat

69.00

Allée du Chailiu

vers le Boulevard
Dénis SASSOU NGUESSO

Maison d'arrêt

vers

32 Logements Chailiu

Plan masse

Propriété de l'Etat Congolais	Reproduction par : la Section Etude et Contrôle	Validé par : le chef des Services des travaux publics administratifs "Mouvement ONU/AGA".
Direction Centrale des Logements et Bâtiments Administratifs (DCLBA)	Immeuble 10 étages	Approuvé par : le Directeur Général "Mouvement ONU/AGA".
	quartier Palais de Justice	Date d'admission: Juillet 2024



Caractéristiques de l'immeuble

Typologie de l'immeuble : R+10+sous-sol

Nombre d'appartements : 20

Typologie des appartements : 10 F3 et 10 F4

Situation géographique : Croisement avenue Maréchal Lyauthey et avenue allée du chaillu

Etat des lieux : - Ascenseur hors service

- Immeuble en mauvais état à réhabiliter dans tous les corps de métier